

## CCE DU 24 JUIN 2011 : MOTION DES USAGERS

Je m'adresse à l'assemblée ici présente, en qualité de Présidente de l'ADATE, Association qui fédère les usagers et les exploitants de l'aéroport de Toussus le Noble.

Monsieur le Préfet

Mesdames, Messieurs, les Maires

Mesdames, Messieurs, de la Direction Générale de l'Aviation Civile

Mesdames, Messieurs, les représentants d'Aéroport de Paris

Mesdames, Messieurs, les Exploitants Aéronautiques de Toussus Le Noble.

Les interventions répétées de Madame la Ministre Valérie Pécresse dans le débat local, pour dévaloriser la place de l'aéroport de Toussus le Noble dans le projet d'OIN, vous ont conduit certains d'entre vous, Mesdames, Messieurs, élus et riverains à réclamer la fermeture totale de ce terrain d'aviation plus que centenaire, anéantissant ainsi 7 années de travail au sein de la Charte de l' Environnement.

Les cabinets ministériels ont donc décidé d'imposer de façon autoritaire, des mesures de restrictions fortes d'activités sur l'aéroport de Toussus le Noble, et de clouer au sol tous les avions, les dimanches et jours fériés de 12h à 15h, d'avril à septembre.

Au vu des innombrables témoignages de soutien que j'ai reçus, en provenance des groupements industriels et des fédérations nationales (FFA, UFH GIFAS, CNFAS, FFPLUM), j'invite donc tous les participants et décisionnaires de cette Commission à réfléchir au grave préjudice que porte cet arrêté, à notre aérodrome, placé au 4<sup>ème</sup> rang des plates-formes françaises avec ses 110 000 mouvements.

- du point de vue économique : notre étude d'impact met en évidence une menace sur 700 emplois directs et indirect, une perte de 2 000 heures de vol et 400 000 Euros par an, pour les seuls aéroclubs, des entraves aux initiatives d'investissements des entreprises, et un recul des formations des jeunes aux métiers de l'aérien, au sein des 3 Ecoles de Pilotes Professionnels basées à Toussus, uniques entre Lille et Clermont Ferrand. A ces pénalités, s'ajoutent les sanctions déjà appliquées aux Hélicoptères, par le décret Borloo.
- du point de vue du rayonnement international de cet aéroport. La fermeture en pleine journée de ce terrain douanier, condamnera l'accessibilité aux avions étrangers, et aux avions d'affaires, et contribuera à une image dégradée de la France à l'Etranger.
- du point de vue de la sécurité : les mesures nous obligent à prendre des dispositions pour assurer la sécurité des vols, ce qui représente des contraintes qui s'ajoutent à tout ce qui a été indiqué.
- du point de vue de la concertation : il est clair que cet arrêté remet fortement l'existence de la Charte, l'utilité de la CCE, et les processus du dialogue local, car la vie de l'aéroport relève désormais de l'autorité de la Ministre.

Affaiblir Toussus, c'est également, porter la responsabilité de déplacer les vols et les exercices d'entraînement vers les autres plates-formes.

Cette situation, par effet boule de neige, impactera tous les aéroports français.

Ce projet est en totale contradiction avec le discours Présidentiel tenu, lors de l'ouverture du Salon du Bourget, en faveur du développement de l'industrie aéronautique. Ce projet ignore, étouffe volontairement toutes les dimensions prestigieuses de l'Aéronautique Française pour n'en exacerber qu'une seule : NUISANCE SONORE.

Notre déception est d'autant plus importante que depuis 7 ans, nous nous investissons avec sincérité, et avons fourni des efforts conséquents pour respecter l'environnement, j'en veux pour preuve :

- Les adaptations du tour de piste pour limiter le survol de zones habitées.
- L'installation de dispositifs atténuateurs de bruit sur plus de la moitié des avions école, et dans l'objectif d'atteindre 80% de la flotte effectuant des tours de piste.
- Les restrictions des vols avec mise en place de la plage de moindre bruit, la moitié de l'année.
- Les mises en place d'aides aux pilotes par l'édition de documents pédagogiques.

Il est important de porter à la connaissance de l'Assemblée l'unique document d'aide à disposition des pilotes, élaboré, financé, et diffusé par l'ADATE, à défaut d'obtenir celui des services de la DSNA.

Que nous réserve-t-on en retour ? Pas même un « Merci », mais au contraire ; des reproches nous sont adressés, des restrictions supplémentaires déraisonnables sont décidées sans aucune concertation, au mépris des usagers et de leurs représentants.

Les usagers ici présents, affirment leur totale désapprobation vis à vis de cet arrêté, pris dans l'urgence, sans attendre le résultat des mesures objectives, et sans étude d'impact produite par l'administration.

C'est pourquoi :

- Nous rejetons en un seul bloc l'ensemble de ce projet de restriction des vols.
- Nous refusons de participer au vote, au sein d'une assemblée dans laquelle nous serons éternellement minoritaires.
- Nous demandons le maintien de l'arrêté existant pour que le terrain reste ouvert à la CAP, y compris pendant les plages d'auto information.
- Nous demandons le renforcement des textes de Loi régissant l'urbanisme à proximité des aérodromes afin de protéger l'Aviation Générale.
- Nous prendrons par ailleurs, toutes les dispositions qui nous sembleront nécessaires y compris sur le plan Juridique, si l'arrêté est signé, afin de faire constater leur caractère illicite et/ou d'obtenir la réparation intégrale du préjudice qui sera subi par l'ensemble des personnes affectées par ces mesures.

A l'avenir, il conviendra que nous réfléchissions aux conditions de l'éventuelle reprise du dialogue, sachez Monsieur le Préfet, que nous mettrons en œuvre les actions nécessaires à la maîtrise de notre devenir.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention.